

14 - Systèmes d'information

La fonction Systèmes d'Information (SI) est actuellement portée par les DSI des deux universités. Leur principale différence de périmètre concerne la gestion fonctionnelle des systèmes d'information métiers, répartie entre la DSI et les directions métiers à Paris-Sorbonne alors qu'elle est localisée au sein des directions métiers ou de structures dédiées hors DSI à l'UPMC.

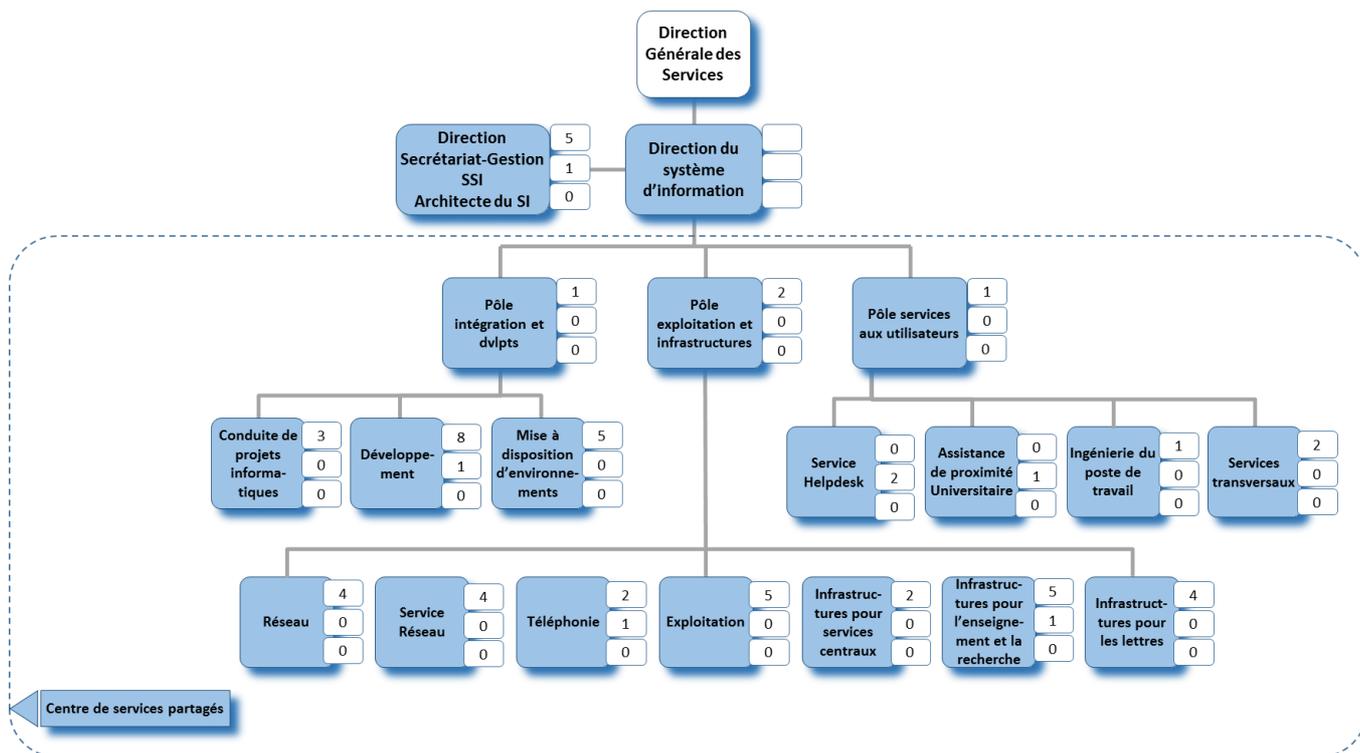
La gestion d'une partie du réseau de Paris-Sorbonne (épine dorsale du bâtiment Sorbonne) est par ailleurs assurée par le SIRIS (Service Interuniversitaire du Réseau Informatique de la Sorbonne), service de la Chancellerie des Universités de Paris.

Au sein de Sorbonne Université, la fonction SI est répartie entre les niveaux facultaire et universitaire pour répondre à un triple enjeu de service de proximité, de forte réactivité et d'harmonisation des systèmes d'information.

Au niveau universitaire, la **Direction du Système d'Information** a pour missions l'élaboration de propositions pour la définition de la politique SI et des choix technologiques, le bon fonctionnement et l'évolution du SI de l'université, ainsi que des activités de veille et d'expertise technologique.

Pour les aspects opérationnels de ses activités, elle comprend un **Centre de Services Partagés (CSP)** commun aux trois facultés et au niveau universitaire. Il est chargé de développer et d'opérer le SI commun de l'université et couvre les activités suivantes : maintien en compétence opérationnelle (MCO) des solutions communes ou transversales, pilotage des projets, développement, intégration et exploitation des infrastructures et réseaux, pilotage et coordination du support, en lien avec les équipes opérationnelles SI de faculté, gestion de la sécurité des systèmes d'information.

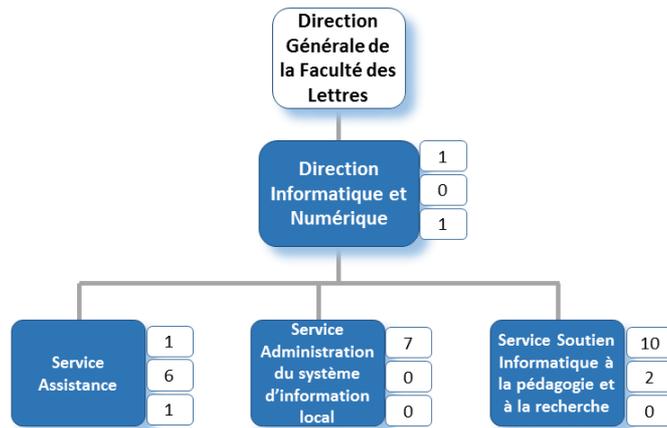
Enfin, la gestion fonctionnelle du SI relève des directions métiers au sein de l'université et de chaque faculté. Les directions métiers recueillent, aux niveaux universitaire et facultaire, les besoins en SI des métiers, et sont responsables de la gestion des droits d'accès et du support fonctionnel. Les directions métiers sont ainsi l'interface entre les utilisateurs du SI et la maîtrise d'œuvre informatique



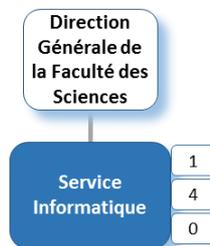
Au niveau facultaire, un responsable encadre un **Service informatique** (pour les Facultés des Sciences et de Médecine) et une **Direction informatique et numérique** (pour la Faculté des Lettres) qui s'appuient en tant que de besoin sur le CSP. Ces équipes opérationnelles facultaires ont pour missions : le support de proximité et l'administration des applications métiers en lien avec la DSI, et la gestion du parc informatique.

Pour garantir au 1^{er} janvier 2018 une continuité de service et un niveau de réactivité au moins équivalent à la situation actuelle, la répartition entre les niveaux universitaire et facultaire des solutions et ressources techniques se fera progressivement, au fur et à mesure de l'harmonisation des solutions.

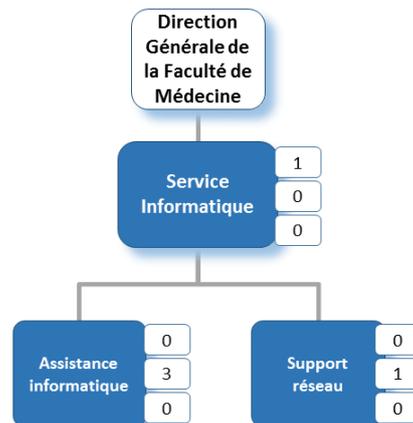
La **Faculté des Lettres** a une **Direction Informatique et Numérique** qui a en outre la responsabilité de la gestion des TICE, du soutien à la recherche et de l'administration des applications locales sur le périmètre de la Faculté de Lettres. Elle assiste aussi les directions métiers dans la gestion fonctionnelle du système d'information local.



La Faculté de Sciences a un **Service informatique** :



La Faculté de Médecine a un **Service informatique** :



Les services centraux en charge du système d'information regroupent aujourd'hui 101 ETP (75A, 24B et 2C). Les ETP affectés au 1^{er} janvier 2018 seront au nombre de 101 (75A, 24B et 2C).